

ANNEXES
au règlement intérieur de la
CCI Portes de Normandie

Liste des membres associés en exercice

- BIGNALET Jean
- BLANCHE Jean-Michel
- CARPENTIER Serge
- CHOUVEL Frédéric
- COSTASEQUE Jean-Michel
- ERBE Vanessa
- FURON Jacques
- GUERARD Didier
- HAMARD Daniel
- HARANG Jean-Luc
- JADART Danielle
- JEANNE Yves
- LARBODIE David
- LEFEBVRE Guy
- LEVESQUE Fabrice
- LOISEL Pascal
- MAROT Gilles
- PEDRO Jacky
- RIPAUX Jacques
- SVINAREFF Pascal
- VALTIER Virginie
- VATOME Guy
- VAILLANT Jacques
- VALETTE Patricia

Liste des conseillers techniques en exercice

- CONNESSON Armelle - DREAL – Chef de l'Unité Territoriale de l'Orne
- CUZIN Jean - La Poste - Délégué Départemental Eure
- DHALLUIN Bruno - Avocat
- DUTHILLEUL Christophe - Banque de France Alençon – Directeur
- GRIMALDI Blandine - Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Orne
- GUILLEMOT-RIOU Monique - DIRECCTE – Directrice de l'Unité Territoriale de l'Orne
- GUILLON Laurent - Administrateur Général des Finances Publiques de l'Orne
- HAVARD Gilles - La Poste – Délégué aux relations territoriales Orne
- LACAN François - Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Orne
- LAMBERT Thierry - Directeur Orne Développement
- LE MARC Jacques - DIRECCTE – Directeur de l'Unité Territoriale de l'Eure
- LECARDRONNEL Sylvia - Pôle Emploi – Directrice Territoriale de l'Orne
- LECOINTRE Vianney - ERDF - Délégué Territorial Orne
- LIZART Nicolas - Directeur d'Eure Expansion
- ROYER Vincent - Directeur Départemental des Territoires de l'Orne
- SAUVAGE François - Banque de France Evreux – Directeur
- SAUVAGE Marc - Représentant du BTP – entreprise Sauvage
- SCELIN Philippe - Directeur de l'IRFA
- VILCOT Julien - DREAL – Responsable Unité Territoriale de l'Eure

Tableau des membres du Bureau

M.	Gilles TREUIL	Président
Mme	Béatrice GOUEFFON	Vice-présidente Services
M.	Jean-Claude DA CONCEICAO	Vice-président Commerce
M.	Géry BAILLIARD	Vice-président Industrie – Président de la Délégation d'Alençon
M.	Christian DEVAMBEZ	Trésorier
M.	Jean-Pierre DESORMEAUX	Secrétaire
M	Denis THAUVIN	Trésorier adjoint
M.	Marc de GOUVION ST CYR	Secrétaire adjoint
M.	Georges CHAUVEL-TREPIER	Membre
M.	Christophe ROMET	Membre

Composition de la commission des Finances

Mme Thérèse AUZOU	Présidente
M. François CAUCE	Membre
M. Bernard LAVOCAT	Membre
M. Yann LERICHE	Membre
M. Sébastien VOISIN	Membre

Composition de la commission consultative des marchés

M.	Olivier CHAUVIN	Président
M.	Marc de GOUVION ST CYR	Membre
M.	Jean-Pascal HERAULT	Membre
M.	Thierry NOYER	Membre
M.	Pierre-Marie SIMON	Membre

Composition de la commission de prévention des conflits d'intérêts

M.	Louis FERRY	Président
M.	Benoît DAMILLEVILLE	Membre
M.	Olivier DURIEU	Membre
Mme	Isabel ROUSSEAU	Membre
Mme	Sylvie VANDENDRIESSCHE	Membre

Commissions consultatives CCI Demain

Commission « création, transmission, reprise, financement »

M. Benoît DAMILLEVILLE

Président

Commission « conquête des marchés et compétitivité des entreprises »

M. Jean-Pascal HERAULT

Président

Commission « performance du territoire »

M. Denis THAUVIN

Président

Commission « formation et compétences »

M. Marc de GOUVION ST CYR

Président

CADRE DE REFERENCE DU RESEAU EN MATIERE D'ORGANISATION BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE DES CCI (CADRE OBCF)

Norme 4.9 - Comptabilité analytique du réseau

Version adoptée par l'assemblée générale de CCI France le 21 juin 2011, modifiée par les assemblées générales du 22 novembre 2011 et du 27 mai 2014 - approuvée par la tutelle et le ministère du Budget.

4.901 Les budgets et les comptes des établissements du réseau sont divisés en missions, subdivisées elles-mêmes en programmes, constituant la nomenclature analytique commune obligatoire du réseau des CCI.

Les actions de chaque programme sont déclinées librement au niveau de chaque établissement du réseau.

L'objectif de ces divisions et subdivisions est de fournir aux élus, aux pouvoirs publics et aux tiers intéressés des informations homogènes sur l'exercice des missions des établissements du réseau et sur l'utilisation des ressources qui y sont affectées.

4.902 Une section analytique doit être ouverte pour chaque programme dès lors qu'il correspond à une activité effective de l'établissement.

4.903 Pour l'application de la norme, les établissements du réseau doivent se conformer :

- au glossaire des missions et programmes ;
- au tableau de définition des indicateurs d'activité et de performance ;
- au tableau de reporting des indicateurs analytiques ;
- au guide méthodologique de la comptabilité analytique du réseau ;
- au guide méthodologique concernant les indicateurs des entités ad hoc (organismes de formation externalisés, équipements filialisés...) (

Ils doivent présenter avec les budgets prévisionnels et les comptes exécutés des informations par missions et programmes en fonction :

- d'indicateurs de gestion communs ;
- d'indicateurs d'activité communs ;
- d'indicateurs de performance communs.

Conformément à l'article R 712-19 du code de commerce, cette nomenclature et ces indicateurs de référence constituent des normes d'intervention du réseau, adoptés par l'Assemblée générale de CCI France et approuvés par la tutelle ainsi que par le ministère du Budget.

4.904 Les indicateurs par mission et par programme sont collectés et agrégés sur un outil commun : le Cube.

4.905 Indépendamment de cette comptabilité analytique du réseau ou dans le cadre de celle-ci, chaque CCI doit prendre les dispositions nécessaires pour se conformer aux prescriptions des articles L 710-1, L 711-3, L 711-7 et L 711-9 du code de commerce en matière de comptabilité analytique.